

du 24 Février 1971

déterminant les droits accordés aux
Ministres, Hauts-Commissaires, Secrétaires
Généraux et Directeurs de Cabinet en
mission à l'Etranger.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre des
Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est alloué une indemnité journalière dite "indemnité de mission"
aux Ministres, Hauts-Commissaires, Secrétaires Généraux et Directeurs de Cabinet
des Membres du Conseil Présidentiel et des différents Ministères, appelés à se
déplacer à l'Etranger dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 2.- L'allocation de cette indemnité qui est basée sur une durée effective
du temps passé en mission et en transit se décompte par journée de vingt quatre
heures.

Toute période égale ou supérieure à douze heures donne lieu à l'attribution
d'une indemnité complète.

Le taux de cette indemnité est fixé comme suit :

- a) pour les Ministres 10.000 francs
- b) pour les Hauts-Commissaires 8.000 "
- c) pour les Secrétaires Généraux et Directeurs de Cabinet... 7.000 "

Article 3.- Les dispositions du Décret n°71-35 /CP/MAE/MF. du 24 Février 1971
fixant les indemnités à allouer aux fonctionnaires ou agents appelés à se déplacer
à l'Etranger non mentionnés dans le présent décret, sont applicables aux déplacements
des Ministres, Hauts-Commissaires, Secrétaires Généraux et Directeurs de Cabinet.

Article 4.- Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera
publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Février 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

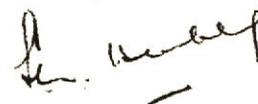
Le Ministre des Affaires Etrangères,



Daouda BADAROU

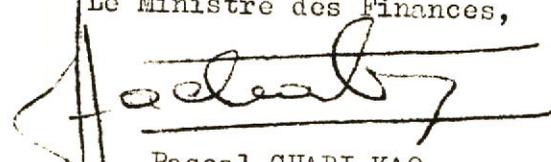


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO